

## Liminaire de la CGT Finances Publiques – Visite ministérielle du 27 juillet 2023

Monsieur le ministre ,

Votre présence à Nanterre témoigne de l'attention gouvernementale vis-à-vis d'une ville qui a été doublement meurtrie, à la fois par l'homicide du jeune Nael et par les émeutes qui ont suivi.

Vous venez dans un département où tous les collègues ont fortement souffert des derniers événements et il faut impérativement que la confiance entre les institutions et la population soit retrouvée, surtout pour les Finances publiques qui n'ont rien à voir avec le décès du jeune Nael, que nous déplorons tous.

De plus, l'inflation à deux chiffres sur les produits de base et l'énergie, non compensée par une hausse suffisante de la grille indiciaire, contribue à la perte de confiance des collègues ainsi qu'à leur déception et même à leur démotivation.

En effet, les hausses de pouvoir d'achat consenties sont loin de répondre aux demandes, ni de compenser l'inflation. Cela se traduit par une perte substantielle du pouvoir d'achat des agents, alors que la rémunération des plus hauts fonctionnaires augmente de 25 %. Comment dans ces conditions-là, pouvez-vous nous offrir aussi peu ? Nous exigeons également une hausse d'au moins 25 % du point d'indice, ce qui compenserait à peine la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires liée au gel de la grille indiciaire depuis 2010 !

Cette attaque du pouvoir d'achat couplée à la réforme injuste, injustifiée et injustifiable des retraites contribue à la démoralisation de l'ensemble des agents. La CGT exige toujours le retrait de ce texte et revendique le retour de l'âge de départ à la retraite à 60 ans.

Par ailleurs, puisque vous êtes à Nanterre, c'est l'occasion d'aborder la situation locale et réelle de la DGFIP, Nanterre connaissant notamment des problèmes locaux particulièrement graves.

Les agents des Finances publiques du centre Nanterre Tivoli et du SGC de Nanterre ne sont pas responsables des dégâts intervenus sur les sites et leurs droits doivent être garantis :

- 1°) Pas d'obligation de télétravail et possibilité d'aller travailler sur d'autres sites ;
- 2°) En cas d'acceptation du télétravail par l'agent, la direction doit mettre à sa disposition le matériel nécessaire ;
- 3°) Pas d'obligation de coworking : chaque agent doit disposer de son propre bureau ;
- 4°) Pas de mutation forcée et respect de la volonté des agents, de leur statut et de leur qualification ;
- 5°) Aucune suppression de jours de congés.

La tentative du gouvernement d'en revenir à l'apaisement en une centaine de jours est un échec. Vous prévoyez en effet 60 milliards de coupes supplémentaires dans les budgets publics pour les années à venir. Rappelons que les 100 jours se sont terminés par Waterloo ! Nous comptons sur vous pour faire en sorte que votre mandat soit l'Austerlitz du service public.